

Section 1 – Concernant les élèves en stage (PFMP)

Article 1 – Modalités de dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé au service gestion au plus tard un mois après la fin du stage. La prise en charge des frais se fait sous forme de remboursement : aucune avance n'est effectuée par le lycée.

Article 2 – Pièces du dossier de remboursement

Le dossier à rendre à la gestion est composé du formulaire disponible au service gestion, un RIB au nom du responsable légal de l'élève, des tickets et cartes de transports ainsi que des factures correspondant aux montants annoncés sur le formulaire.

Article 3 – Barème de remboursement

Seuls les transports en commun sont remboursés.

Article 4 – Trajets éligibles au remboursement

Les trajets intramuros et sur les communes limitrophes ne sont pas pris en charge. Si l'élève effectue son stage dans la ville de son lieu de résidence, aucun remboursement ne peut avoir lieu.

Article 4 bis – Liste des communes limitrophes

Les communes limitrophes de Mulhouse sont Brunstatt, Didenheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller Le Bas, Pfastatt et Riedisheim.

Les communes limitrophes de Colmar sont Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Wintzenheim.

Les communes limitrophes de Strasbourg sont Bischeim, Eckbolsheim, Eschau, Illkirch-Graffenstaden, Kehl, La Wantzenau, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Schiltigheim.

Article 5 – Exclusion du remboursement menant au lycée

Le remboursement des frais de déplacement porte sur un abonnement différent de celui utilisé habituellement pour se rendre au lycée.

Si l'élève utilise son mode de transport habituel mais prolonge sa destination, seule la partie complémentaire est remboursée.

Article 6 – Limites du montant du remboursement

Pour chaque stage, le remboursement est limité à 37,50€ par semaine et par élève, même si les dépenses engagées par le responsable légal excèdent ce montant.

Article 6 bis – Remboursement sur fonds disponibles

Le remboursement des frais de stage n'est possible que dans la limite des fonds disponibles sur la ligne 13STA.